

7 Extra

Bulletin d'information sur l'activité FOOT A 7



L'ESPRIT DU FOOT A 7 FSGT

Dans le foot à 7 auto arbitré FSGT, le plaisir du jeu et l'esprit de camaraderie priment sur le seul résultat. Ainsi, pendant les matches, il n'existe pas de délégation de pouvoir. Par l'auto arbitrage, les joueurs assurent eux-mêmes le loyal déroulement de la rencontre. Ils en sont garants.

Chaque joueur considère que, sans les autres, il n'y a pas de jeu et de plaisir dans le foot possible. Outre ses équipiers, les « adversaires » sont également des partenaires qui lui permettent de déployer son talent et donc de progresser.

Sommaire :

INFORMATIONS GENERALES.....	2
DEMANDES INSTALLATIONS SPORTIVES 2018/2019.....	3
FORMATION - BREVET FEDERAL.....	4
COMMISSION DE DISCIPLINE.....	6
MATCHS REMIS.....	7
FEUILLE DE MATCH ET CLASSEMENT.....	8
SECONDE PHASE CHAMPIONNAT.....	9
COUPE +30 ANS.....	11
COUPE DE PARIS.....	13
FORMULAIRE D'INSCRIPTION BF FOOT 2018.....	16



Information intempéries



Nous sommes actuellement confrontés à une vague de froid sur l'Ile-de-France. Face à cette situation, il nous semble utile de préciser quelques règles à suivre pour éviter de mauvaises surprises :

- Si le gestionnaire (Mairie, Syndicat de gestion, Société privée) des infrastructures sportives a pris la décision de fermer les installations, le club "recevant" doit envoyer un justificatif de fermeture officiel à la commission de gestion de la compétition (sauf pour les terrains gérés par les Comités).
- Si les installations sportives sont ouvertes c'est l'arbitre, le cas échéant les responsables des équipes, qui doivent décider sur place de la praticabilité du terrain. En cas de terrain jugé impraticable, la feuille de match devra être dûment remplie et contresignée par les capitaines des deux équipes et adressée à leur Commission gestionnaire dans les 48h00, avec la mention "Terrain impraticable".

DEMANDES INSTALLATIONS SPORTIVES 2018/2019

Procédure d'attribution de créneaux dans les équipements sportifs pour septembre 2018

Le plan de simplification de la vie des associations annoncé en janvier 2016 par la Maire de Paris et son adjoint au sport implique dorénavant l'attribution des créneaux sportifs pour deux saisons sportives consécutives (au lieu d'une seule auparavant), tout en conservant le principe de délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT) pour chaque année.

La seconde séquence de ce plan couvre actuellement les saisons sportives 2017-2018 et 2018-2019. Par conséquent les AOT déjà délivrées pour la saison 2017-2018 seront en majorité tacitement reconduites pour la saison à venir.

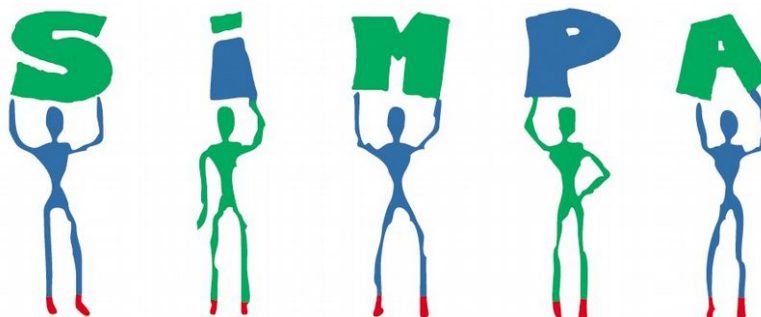
C'est pourquoi le portail SIMPA-SPORT ne permettra pas cette année de formuler des renouvellements et des nouvelles demandes de créneaux.

Cependant, si certaines associations souhaitent solliciter à titre exceptionnel des créneaux supplémentaires ou des créneaux en fonctionnement autonome (au-delà de 22h30 les jours de la semaine), elles en ont la possibilité, jusqu'à la date butoir du 26 janvier 2018.

Elles doivent pour cela en faire la demande auprès du conseiller à la vie sportive (CVS) de leur arrondissement, accompagnée du projet sportif correspondant (fiche signalétique du projet sportif à enregistrer au format pdf sur le compte SIMPA-SPORTS). <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/sports-et-loisirs/comment-faire-du-sport/du-sport-dans-une-association-2362>

Concernant les 2 saisons 2019-2020 et 2020-2021, les renouvellements et les nouvelles demandes de créneaux pour 2 ans seront à formuler dans SIMPA – SPORTS entre les mois d'octobre et novembre 2018, dans la perspective de la rentrée de septembre 2019.

Les demandes de créneaux ponctuels (manifestations, tournois, stages pendant les vacances ou autres...) demeurent quant à elles gérées selon les modalités habituelles, elles doivent donc obligatoirement être enregistrées dans votre compte SIMPA-SPORTS au moins 30 jours avant la date ou la période de vacances souhaitées. Attention, toute annulation d'un créneau ponctuel moins de 15 jours avant la date concernée impliquera un maintien de la facturation.



MAIRIE DE PARIS



BREVET FÉDÉRAL FSGT D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL

organisé par la ligue Ile de France FSGT et ses comités

Les footbolls FSGT en région parisienne représentent plus de 1000 équipes et plus de 17000 adhérents. L'essentiel de la formation des animateurs, entraîneurs et responsables d'équipes s'opère sur le tas et dans les clubs.

La Ligue Île-de-France FSGT et ses comités ont souhaité construire une action de formation pour développer et reconnaître les compétences et l'expérience de tous ceux qui encadrent ces équipes.

Objectifs et finalités de la formation :

- Disposer d'un diplôme qui garantit la reconnaissance des compétences pédagogiques et techniques à animer, encadrer, initier la pratique de toutes les formes de football de l'enfant à l'adulte.
- Renforcer les capacités des stagiaires à développer des formes de pratiques visant à responsabiliser les adhérents, au service de la vie associative des clubs.

Contenus de formation :

Niveau 1 :

- 8 séquences spécifiques de 3 heures chacune :
 - Gestion de groupe et des conflits
 - Sécurité, physiologie, anatomie et santé (2 séances dont 1 pratique)
 - Observation et analyse de match – Outils d'observation et mise en situation
 - Construction et animation d'une séance / mise en situation pédagogique (4 séances pratiques)
- 6h de tronc commun (réparties sur 2 soirées ou 1 journée)

Niveau 2 :

- 6h de tronc commun (réparties sur 2 soirées ou 1 journée) avec des séquences sur le mouvement sportif en France, la notion de progrès, et le projet associatif et sportif.
- 3 stages au choix, en fonction de son expérience et de ses objectifs :
 - *Performance / observation et analyse de match* : intervenir sur une sélection départementale
 - *Formation* : animation d'une ou plusieurs séances du Brevet Fédéral
 - *Entraînement* : animation d'un cycle de séance adultes ou enfants

La FSGT est une fédération omnisports. Le Brevet Fédéral d'Animation est un diplôme organisé sur plusieurs activités. Le tronc commun est l'ensemble des séquences communes à ces formations.

Elles représentent l'ensemble des connaissances et des compétences communes d'un animateur FSGT, quelle que soit son activité.

Le tronc commun contient des séquences sur la connaissance de la FSGT, la pédagogie générale, la vie associative et la réglementation.

Coût : 80 € (si 1ère formation)

La formation est gratuite pour les stagiaires ayant déjà suivi la formation de niveau 1. Ce montant prend en compte les frais pédagogiques et du matériel remis au stagiaire.



Public visé :

Entraîneurs, animateurs, joueurs capitaines d'équipes de tous les footbolls (foot en salle, foot autoarbitré à 7, foot à 11, foot jeunes). Débutants ou confirmés.

Licenciés FSGT, agés de 16 ans minimum.

Organisation de la formation (NOUVEAU !) :

La formation s'organise autour de 2 niveaux :

- Niveau 1 – Initiateur
- Niveau 2 – Entraîneur

En appui sur son expérience et en accord avec l'équipe pédagogique, le stagiaire peut choisir de postuler pour le niveau 1 ou le niveau 2 dès son entrée en formation.

Ce choix se fera lors du positionnement.

Le stagiaire qui choisit de se diriger vers le niveau 1 doit assister aux séquences spécifiques (8 au total) et à la journée (ou 2 soirées) dédiée au tronc commun.

Le stagiaire qui s'engage sur un niveau 2 doit, en plus des séquences spécifiques et tronc commun du niveau 1, prendre part à une journée supplémentaire sur le tronc commun et à un stage autour d'un des trois thèmes ci-dessous.

Dates de formation :

Séance 1 : vendredi 26 janvier à 18h30
Observation et analyse de match

Séance 2 : samedi 27 janvier à 9h
Préparer et animer un entraînement (séance cadre)

Séance 3 : lundi 12 février à 19h
Connaissance des Publics

Séance 4 : lundi 12 ou mardi 13 mars à 19h
sécurité, anatomie, physiologie et santé (théorie et pratique)

Séance 5 : vendredi 18 mai à 19h
gestion des groupes et des conflits

Séance 6 : samedi 19 mai à 9h
animer un entraînement

Séance 7 : vendredi 25 mai à 19h
animer un entraînement

Séance 8 : samedi 26 mai à 9h
mise en situation pédagogique

**Les dates des journées (ou soirées)
« tronc commun » sont à déterminer.**



Contacts et renseignements :

Ligue Ile de France FSGT :

01.49.42.23.24

lif@fsgt.org

www.liguefsgt.org

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du mardi 23 janvier 2017

Présents : Georges ROCHETEAU – Léonce COLLOT - Saïd BASMIH – NUIRO Gilbert - AFCHAIN Daniel

DOSSIER N°19

Match de Foot à 7 du 20/11/2017 – Lundi soir – Brassage LES COUSINS – DABKE A

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession.

Après avoir entendu les personnes convoquées, présentes ou représentées, à savoir :

Pour LES COUSINS

Mr. FARKAS Gary	Licence N° 507849
Mr. MARTIN Scali	Licence N° 452083

Pour DABKE A

Mr. HUSSEIN Abdalla	Licence N° 55740729
Mr. MOURTADA Hussein	Licence N° 326258
Mr. SLEIMAN Hussein	Licence N° 361311
Mr. WHEBY Hadi	Licence N° 444673
Mr. NAHLE Salim	Licence N° 367642

Et après avoir délibéré, la commission décide :

Match perdu aux deux équipes – La feuille de match n'est pas réglementaire, le match n'a pas eu sa durée réglementaire suite à un échange de coups entre joueurs, la rencontre a été stoppé 3 mn avant la fin de sa durée réglementaire – Le Club LES COUSINS quitte le terrain pour éviter que la rencontre ne dégénère.

La commission constate et regrette que l'esprit du Foot à 7 FSGT n'a pas du tout été respecté par les deux équipes.

La commission confirme que la mesure conservatoire concernant certains joueurs est définitivement levée ce jour le 23/01/18.

Tous les joueurs sont de nouveau qualifiés pour la suite de la compétition.

Donne match perdu par pénalité aux deux équipes :

LES COUSINS	0 pt	0 but
DABKE A	0 pt	0 but

« La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement FSGT ».

« Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel »

MATCHS REMIS

Il n'y a pas de report de match en football à 7 !

Cette disposition n'est pas destinée à pénaliser les équipes, mais un simple coup d'œil sur votre calendrier général (bulletin n°1) vous permettra de voir qu'il n'y a pas de date pour jouer d'éventuels matchs remis.

Les seuls motifs pour lesquels la commission remet des rencontres sont :

- Fermeture d'installation
- Impraticabilité des terrains ou indisponibilité des vestiaires
- Incident technique sur le terrain
- Cas de force majeure (Grèves importantes, météorite, ...)

Face à une éventuelle indisponibilité d'une équipe pour être présente sur une rencontre et quelque soit le motif (Séminaire, mariage, religion, vacances ...) la seule solution est le forfait.

Ceci dit, nous ne rejeterons pas la possibilité, quand les deux équipes s'accordent entre-elles, de jouer le match si une solution dans le calendrier est trouvée et qu'un terrain soit disponible.

Dans tous les cas, les équipes se rapprochent de la FSGT pour étudier les possibilités de terrain, une fois qu'elles ont trouvé une date et ont attesté chacune par écrit de leur souhait de jouer la rencontre à cette date.

Si la rencontre est reprogrammée, que nous avons été informés au préalable du jour, de l'heure et du terrain, nous annulerons le forfait et enregistrons le résultat de la rencontre.

Dans le cas où le match ne pourrait pas se jouer, le résultat restera le forfait.

En résumé dans le cas où vous ne pourriez assurer votre présence sur un match :

- 1/ Prévenir l'équipe adverse de votre "forfait".
- 2/ Demander à l'équipe adverse la possibilité de jouer le match à une autre date.
- 3/ Rester attentif à votre calendrier de coupe et celui de votre adversaire pour trouver une date (avant la fin de la phase de championnat).
- 4/ Prendre contact avec le comité pour voir les possibilités sur les installations.

FEUILLE DE MATCH ET CLASSEMENT

Nous constatons qu'un nombre important de Feuilles de Match ne nous parviennent pas dans le délai imparti de 48H. Voici donc un petit rappel réglementaire sur la gestion d'un match :

Avant le match

Il est conseillé aux équipes de se contacter 24H avant le match pour savoir si les 2 équipes seront bien présentes et de vous mettre d'accord sur la couleur des maillots si vos 2 équipes jouent avec les mêmes couleurs.

Vous pouvez profiter de cette occasion pour demander et/ou transmettre, par mail, les numéros de licences de vos joueurs participants au match pour que la feuille de match soit pré-remplie avant le match, vous gagnerez du temps.

Le jour du match, l'équipe qui reçoit doit contacter le stade pour s'assurer que le créneau est bien réservé et/ou que le terrain est bien praticable. Si le match ne peut pas se jouer en raison des installations, il faut contacter rapidement la FSGT pour signaler le problème.

La feuille de match **doit** être remplie et le contrôle de licences effectué **avant** la rencontre. Si vous faites un contrôle de licence après le match et que vous vous apercevez que untel ne devait pas jouer, ce sera trop tard et aucune réclamation ne pourra avoir lieu.

Attention: tous les champs de la feuille de match doivent être remplis : date, journée, équipe recevante et équipe visiteuse, horaire du début de match,... **sous peine d'unités administratives.**

Après le match

Les deux capitaines valident le score sur la feuille et signent la feuille de match. En cas de désaccord, les capitaines doivent exprimer leurs objections dans la partie « commentaires ». A la réception de la feuille de match par la FSGT, les deux équipes seront contactées par la FSGT pour éclaircir les soucis, trouver une solution, prendre une décision voire une sanction.

La feuille de match doit être **impérativement** envoyée à la FSGT par l'équipe gagnante sous 48H, cachet de la poste faisant foi, ou, par l'équipe recevante en cas de match nul. Le score doit être impérativement rentré sur le site de la FSGT (www.footfsgtidf.org) dans les 48H suivant le match. Cette démarche doit être faite par l'équipe qui gère l'envoi de la feuille de match, mais, l'autre équipe peut, elle aussi, entrer le score sur le site.

SECONDE PHASE CHAMPIONNAT

Certains groupes de championnat sont organisés en deux phases. Cette particularité est liée à notre volonté d'accueillir un maximum d'équipes en fonction des possibilités de programmation de match que nous avons. Ce choix est également la principale cause du nombre important de groupe avec un nombre impaire d'équipes (avec un exempt).

Les exempts sont des équipes qui participent au championnat, sans utiliser de terrain. Un groupe complet de 10 équipes, nécessite à chaque journée l'utilisation de 5 terrains. Deux groupes de 7 équipes utilisent à chaque journée 6 terrains, soit seulement 1 terrain de plus que le groupe de 10 mais avec 4 équipes supplémentaires ($2 \times 7 = 14$).

Nous gardons, tout de même, comme référence le nombre de 18 matchs dans la saison, ce qui explique l'organisation d'une seconde phase afin de compléter le calendrier et que les appétits sportifs soient satisfaits.

Cette explication est nécessaire pour comprendre la volonté du Comité de Paris de la FSGT de faire jouer le plus grand nombre possible afin que personne ne se retrouve sur la touche et ne puisse pas ainsi vivre pleinement sa passion.

Tous les groupes ne sont pas concernés, il y en a au total 11 :

- Lundi soir : Groupe A1 – Groupe A2 – Groupe B1 - Groupe B2
- Mardi soir : Groupe D1 – Groupe D2
- Jeudi soir : Groupe B1 – Groupe B2 – Groupe D1 – Groupe D2 – Groupe D3

La fin de la première phase est programmée dans la semaine du 29 janvier au 3 février. Il sera important pour les rencontres de la dernière journée de saisir les résultats et **de nous transmettre la feuille de match par mail (scan) avant de la mettre aux courriers**. Cela nous permettra de consolider les classements afin d'établir les groupes de la seconde phase.

Rappel des formules parues dans le bulletin n°1 :

CHAMPIONNAT DU LUNDI (NIVEAU A et B) – DU MARDI (NIVEAU D) – JEUDI (NIVEAU B)

Première phase ou brassage : 14 équipes, 2 groupes de 7 équipes chacun
14 journées rencontres aller-retours.

Seconde phase ou Play off – Play down

A l'issue de la première phase, les équipes classées de 1 à 3 dans chaque groupe jouent le Play Off et les équipes classées de 4 à 7 les Play down.

Formule des PLAY OFF (PO)

Les équipes sont regroupées dans 1 groupe de 6 équipes.
Rencontre en matchs aller, soit 5 rencontres par équipe.
Les résultats de la première phase ne sont pas conservés.

Formule du PLAY DOWN (PD) ou de classement

Les équipes sont regroupées dans 2 groupes de 4 équipes :

Groupe PD A : 4^{ème} G1 + 5^{ème} G2 + 6^{ème} G2 + 7^{ème} G1

Groupe PD B : 4^{ème} G2 + 5^{ème} G1 + 6^{ème} G1 + 7^{ème} G2

Les équipes jouent avec les équipes qu'elles n'ont pas rencontrées dans la première phase, en match aller-retours (soit 4 matchs à jouer et 2 matchs déjà joués). Les scores des rencontres de la première phase des équipes issues du même groupe sont conservés.

Lundi soir niveau A et B : Montée – Descente de fin de saison

Niveau A : Les deux dernières équipes de chacun PD descendent au niveau B

Niveau B : Les trois premières équipes des PO montent au niveau A
Les trois dernières équipes de chacun PD descendent au niveau C

Mardi soir niveau D : Montée de fin de saison

Niveau D Les quatre premières équipes du groupe Play Off montent au niveau C

Jeudi soir niveau B : Montée de fin de saison

Niveau B Les quatre premières équipes du groupe de Play Off montent au niveau A
Les trois dernières équipes de leur groupe de PLAY DOWN descendent au niveau C

CHAMPIONNAT DU JEUDI (NIVEAU D)

Première phase ou brassage : 21 équipes, 3 groupes de 7 équipes, matchs aller-retours

Seconde phase ou Play off & rencontres de classement

A l'issue de la première phase les équipes classées de 1 à 4 dans chaque groupe jouent le Play Off et les équipes classées de 5 à 7 des matchs de classement.

Formule des PLAY OFF (PO)

Les équipes sont regroupées dans 3 groupes de 4 équipes :

Groupe PO A : 1er G1 + 2ème G2 + 3ème G3 + 4ème G1

Groupe PO B : 1er G2 + 2ème G3 + 3ème G1 + 4ème G2

Groupe PO C : 1er G3 + 2ème G1 + 3ème G2 + 4ème G3

Rencontre en matchs aller retour

Les résultats de la première phase ne sont pas conservés.

Formule du PLAY DOWN (PD) ou de classement

Les équipes sont regroupées dans 3 groupes de 3 équipes :

Groupe PD A : 5ème G1 + 6ème G2 + 7ème G3

Groupe PD B : 5ème G3 + 6ème G1 + 7ème G2

Groupe PD C : 5ème G2 + 6ème G3 + 7ème G1

Rencontre en matchs aller retour

Jeudi soir niveau D : Montée de fin de saison

Niveau D Les 2 premières équipes de leur groupe de PO montent au niveau C

La seconde phase débutera la semaine du 12 au 17 février.

Les calendriers seront en ligne à partir du mardi 6 février. Une information spécifique sera adressée par mail à chaque équipe concernée.

COUPE +30 ANS

- 33 équipes engagées.

FORMULE

★ Une phase de classement de 3 journées, à l'issue de laquelle les 32 premières équipes du classement seront qualifiées directement pour les seizièmes de finale.

★ A partir des seizièmes de finale, l'épreuve est à élimination directe jusqu'en finale

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Peuvent participer les joueurs licenciés FSGT nés avant le 30/06/1988.** Aucune dérogation ne sera accordée. La participation d'un joueur né après cette date entraîne la perte de la rencontre par pénalité (0 point – 0 but)
- Le règlement technique, pour la première phase, est le même que pour le championnat.
- Classement et qualification pour la seconde phase :

Comptage des points en fonction :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point

Les équipes sont classées de 1 à 33 en fonction de la moyenne de points marqués par rencontre, de la différence moyenne de buts (marqués-encaissés) et du nombre moyen de buts marqués.

- Les rencontres de seizièmes de finale sont organisées en fonction du classement. L'équipe classée première rencontrera la seizième, la seconde rencontrera la quinzième ...
- A partir des huitièmes de finale, c'est le tirage au sort qui détermine les rencontres.
- Match le jour de l'équipe recevant (comme pour les autres coupes)

- **Calendrier**

16e de finale : du lundi 5 au samedi 10 février 2018

8e de finale : du lundi 5 au samedi 10 mars 2018

1/4 de finale : du lundi 3 au 7 avril 2018

1/2 finales : courant mai

Finale : 29 juin 2018

Les résultats des 3 premiers tours de la première phase et le classement sont disponibles sur le site www.footfsgtidf.org

Tirage des 16es de finale

MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 05 FEVRIER 2018

n°1	ETHADAMA / AF PORTUGAIS PARIS +30	Parc des Sports Bobigny n°1B – 20h45
n°2	CS CHILI +30 / SPIRIT	La Courneuve n° 12 A – 20h45
n°3	APJ / 4MT	Méhul - 20h15 - 93 Pantin
n°4	ATLETICO BA / FOOT NOISY B	Parc du Tremblay n°8 A 20h45
n°5	BREIZH ILE UNITED A / HSBC B	Porte d Auteuil A – 20h50
n°6	LES LASDEGS / LA GANGRENE	Choisy n°2 A - 21h05

MATCH(S) A JOUER LE MARDI 06 FEVRIER 2018

n°7	PEEMO FC / ES RENAULT B	Choisy n°3 A - 21h05
n°8	REXEL FC / AC MOUFFETARD	Ile de Puteaux B1 - 20h30 - PUTEAUX
n°9	CAMUS FOOT / FC ZEPEQUENO	Porte de Choisy - 21h - 75013 PARIS

MATCH(S) A JOUER LE MERCREDI 07 FEVRIER 2018

n°10	FOOT NOISY C / SEVEN SQUARE FEET	M Gentilini - 20h - 93 Noisy Le Sec
n°11	AS CE ADP / ESPCIA	CS Aéroport de Paris -20h30- mitry Compans 77

MATCH(S) A JOUER LE JEUDI 08 FEVRIER 2018

n°12	FOOT NOISY A / DYNAMO GINTO	La Courneuve n°1 B - 20h45
n°13	CELTIC GOSSBOW / GLATIGNY RANGERS	Parc du Tremblay n° 8B 20h45
n°14	AS COLOPLAST 75 / FAT TEAM	Parc du Tremblay n° 8A 20h45
n°15	FC GROS GESTE / LES RENARDS DES SURPLACES	M Rousié - 21h - Paris 17ème
n°16	PARIS 20 / FC GALERE	Choisy n°3 A - 21h05



COUPE DE PARIS

Cette saison avec la mise en place des brassages de coupes au niveau de l'Île-de-France, nous avons commencé la coupe départementale en 32es de finale.

Ce première tour a vu participer les 64 premières équipes de Paris dans le classement du brassage et qui n'étaient pas qualifiées pour la coupe régionale.

Les rencontres ont lieu sur le jour de pratique de l'équipe première tirée au sort. Chaque responsable doit donc bien vérifier le tirage au sort et prévenir ses joueurs de façon à éviter les confusions.

Le calendrier

L'épreuve est calé sur la coupe IDF

32es de finale :	du lundi 8 au samedi 13 janvier 2018
16e de finale :	du lundi 5 au samedi 10 février 2018
8e de finale :	du lundi 5 au samedi 10 mars 2018
1/4 de finale :	du lundi 3 au 7 avril 2018
1/2 finales :	courant mai 2018
Finale :	29 juin 2018

ESSENTIEL A GARDER EN TÊTE ESSENTIEL

★ AUCUNE DEMANDE DE REPORT DE MATCH NE PEUT ÊTRE ACCORDÉE

Les demandes de report que nous recevrons équivaldront à une déclaration de forfait pour les équipes concernées.

En cas d'intempéries empêchant le déroulement des rencontres, une attestation officielle des municipalités ou des responsables des Parcs des Sports devra être envoyée au Comité de Paris de la FSGT.

Dans ce cas les matchs seront programmés le plus tôt possible, y compris en remplacement d'un match de championnat ou à jouer au prochain tour de coupe. (en fonction des possibilités et du nombre de matchs concernés)

★ COMMUNIQUER

Comme d'habitude les équipes doivent prendre contact téléphoniquement entre elles et l'équipe qui reçoit joindre l'installation pour vérifier que rien ne s'opposera à la tenue de la rencontre.

★ REGLEMENT

En cas d'égalité entre les équipes à la fin du temps réglementaire (2 fois 30 minutes), il faudra procéder à une séance de trois tirs au but par équipe, sans prolongation.

En cas d'égalité après les trois tirs au but, chaque équipe fait tirer un nouveau joueur.

Les autres règles sont les mêmes qu'en championnat.

★ CLUBS A PLUSIEURS EQUIPES ET JOUEURS SOUS AUTORISATION

Nous appliquerons la règle du brûlage. C'est-à-dire que tout joueur figurant sur la feuille de match d'une équipe qui a perdu une rencontre de la coupe de Paris, ne pourra plus prendre part à la compétition.

REACTIF ?

Il n'y a que trois semaines entre chaque tour de coupe.

Nous souhaitons que les équipes soient informées du lieu et du jour de la rencontre dans les 10 jours qui la précèdent.

Pour cela, **il est essentiel que vous soyez attentif à la procédure de validation.**

★ FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match est adressée aux équipes concernées. Elle est à retourner dans les 48 heures qui suivent la rencontre au :

Comité FSGT PARIS
35 avenue de Flandre
75019 Paris

★ SAISIE DU RESULTAT

La procédure est la même qu'en championnat. Vous avez 48h pour saisir le résultat.

★ Qu'on se le dise...

une rencontre sans résultat est, quelle qu'en soit la raison, perdue pour les deux équipes !!

RESULTATS DES 32es DE FINALE

n°	Rencontres	Scores	
1	JOHNSON DIVERSEY	LE TOUT PUISSANT MOUGINS FC	5 - 6
2	DABKE A	AS BALKAN	7 - 2
3	ASJEP	WHISKY BOCA JUNIOR	5 - 0F
4	FCPE	AS PRO500	6 - 1
5	LES 7 MERCENAIRES FC	ATHLETIC BILBOQUET	7 - 3
6	LA TORTILLA MECANICA FC	OGC NIETZSCHE	1 - 0
7	SPORTING XV	LE LOKOMOTIV 2 GARES A	0F - 5
8	FRENCH CUT RTT	SF CSIP	7 - 1
9	FC NO WHERE	FC STR	2 - 5
10	BAYERN DE MONIQUE	UNIDOS EC	8 - 0
11	SC SOCIETE CREME	US ARMADA	5 - 0F
12	BANDIDOS UNITED	FC LUTECE MAKHATCHKALA	5 - 0F
13	SF CLASSICO	SO 7	2 - 10
14	OLD BLACKS	FC CHODAR	5 - 0F
15	ESPOIR 18	MELTING PASSES	5 - 8
16	NOTTINGHAM MAURESQUE	FC LE REAL CITY	4 - 7
17	BIFF	MINCHESTER PARIS	6 - 3
18	POMPIERS DE PARIS B	SKA FOOT A	6 - 10
19	PARIS GO	MS 49	3 - 9
20	CSSM PARIS	GERVAISIENNE	9 - 4
21	AS PLUS LOIN D	FC PRESSING	6 - 5
22	FC PERLIMPIMPIN	FACTORY FOOT	4 - 7
23	INTERNATIONALE METEQUE	COSMOS FC	5 - 3
24	FC BEEZEN	LA SALESIENNE DE PARIS	5 - 0F
25	ASCRIF C	ATHLETI CRUISE	5 - 0F
26	FC RADIO FRANCE	AS COPA	1 - 10
27	FC FOUTA	FC POLYGONE	10 - 7
28	QUIPCOOL	FC CHURRASQUIRE A	5 - 0F
29	TUN UNITED FC C	JEU 7 ET FOOT	6 - 3
30	FC COURTILLES	FC CACHACA C	6 - 3
31	FC LONGCHAMP	TEAM 69	5 - 0F
32	DEPORTIVO MALAKOFF	KFC	6 - 7

TIRAGE AU SORT DES 16es DE FINALE

MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 05 FEVRIER 2018

n°1	FCPE / MS 49	Maryse Hilsz Hon. A - 19h45
n°2	DABKE A / FC COURTILLES	Porte d Auteuil B – 20h50
n°3	FRENCH CUT RTT / BANDIDOS UNITED	Choisy n°2 B - 21h05
n°4	FACTORY FOOT / AS PLUS LOIN D	Parc du Tremblay n°8 B 20h45
n°5	LES 7 MERCENAIRES FC / FC FOUTA	La Plaine - 19h15 - Paris 15
n°6	FC LE REAL CITY / CSSM PARIS	Choisy n°2 A - 19h45
n°7	LA TORTILLA MECANICA FC / FC LONGCHAMP	G CARPENTIER - 20H00 - 75013 PARIS

MATCH(S) A JOUER LE MARDI 06 FEVRIER 2018

n°8	SC SOCIETE CREME / MELTING PASSES	Rigoulot Pte Brancion - 21h - Paris 15
n°9	OLD BLACKS / ASJEP	La Courneuve n° 1 B - 20h45

MATCH(S) A JOUER LE MERCREDI 07 FEVRIER 2018

n°10	BIFF / KFC	Porte d Auteuil A – 20h50
n°11	SKA FOOT A / LE TOUT PUISSANT MOUGINS FC	Lenglen - 19h30 - Paris 75015
n°12	FC STR / LE LOKOMOTIV 2 GARES A	Porte d Auteuil B – 20h50

MATCH(S) A JOUER LE JEUDI 08 FEVRIER 2018

n°13	ASCRIFF C / AS COPA	S Lenglen - 19h15 - Paris 15
n°14	INTERNATIONALE METEQUE / SO 7	BOUTROUX - 21h - PARIS 13
n°15	FC BEEZEN / BAYERN DE MONIQUE	Parc du Tremblay n° 9A 20h45

MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 10 FEVRIER 2018

n°16	TUN UNITED FC C / QUIPCOOL	Pte de la Chapelle n°2A - 11h - Paris 18
------	----------------------------	--

BREVET FEDERAL FSGT D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :

Adresse :
Code postal : Ville :

Téléphone :
Mail :

Licence FSGT : Club :

Jour de pratique :

Type de football :

Foot à 7 Foot à 11 Foot Jeunes Foot en salle

Nature et durée des activités menées dans votre association :
.....

Investissement et responsabilités au niveau du club et/ou du comité (nature et durée) :
.....

Disposez-vous du PSC1 :

Oui Non

Si non, souhaitez-vous recevoir des informations sur les formations PSC1 mises en place par la FSGT :

Oui Non

J'ai pris connaissance des conditions
d'organisation de la formation et des
conditions financières.
Fait à, le

Signature :

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer signé
et accompagné du règlement de la formation
(80,00 €) **pour le 20 janvier 2018**
(cachet de la poste faisant foi) à :

*Ligue Ile de France FSGT
14-16 rue Scandicci
93500 PANTIN*